



Assemblée générale

Distr. limitée
11 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Troisième Commission
Point 28 de l'ordre du jour
Promotion des femmes

Fédération de Russie : amendement au projet de résolution révisé
[A/C.3/75/L.13/Rev.1](#)

Les femmes et les filles et la riposte à la maladie à coronavirus (COVID-19)

Au treizième alinéa du préambule :

1. Remplacer le membre de phrase « la pandémie de COVID-19 accentue les inégalités préexistantes qui perpétuent toutes les formes multiples et croisées de discrimination, notamment le racisme, la stigmatisation et la xénophobie, ainsi que la violence, y compris la violence domestique » par le membre de phrase « la pandémie de COVID-19 accentue les inégalités déjà existantes qui perpétuent la discrimination, ainsi que le racisme, la stigmatisation et la xénophobie, et la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique et la violence sexuelle et fondée sur le genre ».
2. Remplacer le membre de phrase « et consciente que toutes les mesures adoptées par les États doivent garantir le respect des droits humains et des libertés fondamentales » par le membre de phrase « et consciente qu'il faut pleinement respecter, protéger et honorer les engagements et les obligations relatifs à l'égale jouissance de tous les droits humains et de toutes les libertés fondamentales, dans le cadre de la riposte à la COVID-19 ».

